

Guide des études

Diplôme Universitaire Médiation Numérique et Pouvoir d'Agir (DUMNPA)

Promotion 2025

FCU Côte d'Opale Site de Dunkerque

FCU Côte d'Opale Dunkerque
Centre Universitaire des Darses
189 B, avenue Maurice Schumann – BP 5526
59379 Dunkerque
Tél : 03 28 23 70 80
<http://fcu.univ-littoral.fr>

Table des matières

1.	L'organisation de la formation.....	4
1.1.	Vos contacts.....	4
1.2	Déroulement.....	4
1.3	Planning et accès aux documents.....	4
2.	Le contenu de la formation	5
2.1	Les objectifs généraux de la formation	5
2.2	Le programme de formation	5
3.	Le règlement des études	6
3.1	Principes généraux	6
3.2	Contrôle des connaissances.....	6
3.3	Modalités de délivrance du DUMNPA.....	8
6.	Ressources ULCO	9
7.	La vie de l'étudiant	9
6.1	Le bureau de la vie étudiante.....	9
6.2	La Bulco.....	10
6.3	La carte Pass Sup	11
6.4	Handicap'ulco	11

Préambule : l'intervention sociale, un secteur en mutation et en permanente évolution

La fédération internationale du travail social a adopté en 2000 la définition suivante « la profession de travailleur social cherche à promouvoir le changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines, la capacité et la libération des personnes afin d'améliorer le bien-être général. Grâce à l'utilisation des théories du comportement et des systèmes sociaux, le travail social intervient au point de rencontre entre les personnes et leur environnement. Les principes de droits de l'homme et de la justice sociale sont fondamentaux pour la profession ».

Face à des enjeux de société de plus en plus cruciaux et complexes, les acteurs impliqués dans le domaine du social sont investis non seulement de responsabilités de gestion mais également de la conduite de changement.

Les métiers du travail social ont en effet connu des mutations importantes notamment depuis les années 80, avec le développement des métiers de la ville comme la médiation ou l'insertion par l'activité économique.

En effet, les demandes adressées aujourd'hui aux différents services sociaux, en raison du vieillissement de la population, de l'exclusion, de la vulnérabilité sociale de nombreuses personnes, de la précarité des emplois, de la difficulté à appréhender les questions relatives à la jeunesse, sont multiples et très complexes.

La filière Intervention Sociale s'inscrit en droit fil des mutations du travail social et a pour objectif de former des acteurs du secteur " social " au sens large du terme, nouveaux métiers de l'intermédiation, de l'accompagnement de projet dans les champs de l'intervention sociale, de l'insertion sociale et professionnelle, du secteur des services à la personne et du développement social.

C'est dans cette logique de mutation du travail social qu'a été défini le Diplôme Universitaire Médiation Numérique et Pouvoir d'Agir (DUMNPA). Cette formation a été intégrée en seconde année du DEUST Intervention Sociale sous la forme d'un bloc de compétences.

Cette intégration a été formalisée à partir de l'unité d'enseignement : UE12 Médiation numérique et pouvoir d'agir. Celle-ci vise à développer des compétences d'accompagnement des publics éloignés des usages numériques afin de réduire les effets de la fracture numérique en matière d'accès aux droits. Cette UE est accessible à la fois aux étudiants du DEUSTIS ainsi qu'à d'autres publics (salariés, demandeurs d'emploi).

Le groupe de formation continue permet d'accueillir jusqu'à 25 personnes.

1. L'organisation de la formation

1.1. Vos contacts

<p><u>Président de jury</u> Mr Hervé FLANQUART</p> <p><u>Responsable pédagogique</u> Mr Willy Duchateau willy.duchateau@univ-littoral.fr 06.46.58.42.75</p> <p><u>Assistante pédagogique</u> Mme Elodie Magor Elodie.Magor@univ-littoral.fr 03.28.23.70.82</p>	<p><u>Localisation de la formation</u></p> <p>FCU site de Dunkerque Université du Littoral Côte d'Opale Centre universitaire des Darses 189 B, avenue Maurice Schumann – BP 5526 59379 Dunkerque Tel 03.28.23.70.80 Mail : fcu@univ-littoral.fr</p> <p>Citadelle 220 avenue de l'Université BP 5526 59 379 Dunkerque Cedex +33 (0)3 28 23 70 00</p>
---	---

1.2 Déroulement

La formation se déroule du 9 janvier au 26 avril 2025. Elle comporte 150 heures de formation. Les cours se déroulent le jeudi, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h30.

1.3 Planning et accès aux documents

Le **planning** de la formation est consultable en ligne via ADE.
Des documents de cours, des informations sont également transmis par le biais de la plateforme de l'ULCO « **Moodle** » sur le site dédié à la formation « DUMNPA », (ent.univ-littoral.fr).

2. Le contenu de la formation

2.1 Les objectifs généraux de la formation

La dématérialisation des démarches administratives, les nouvelles habitudes de travail et d'accompagnement réclament la formation des travailleurs sociaux et des médiateurs à la maîtrise des outils numériques et à la pédagogie d'autonomisation. Ce diplôme universitaire, élaboré avec le réseau de partenaires de l'université, permet de compléter le parcours des professionnels de l'accompagnement et de la médiation ainsi que de valoriser des compétences développées sur le terrain.

Le DUMNPA est organisé à partir d'un bloc de compétences intégré en seconde année du DEUSTIS sous la forme de l'UE12 représentant 13 ECTS.

Les enseignements dispensés en vue de ce diplôme sont ouverts conjointement aux étudiants du DEUSTIS et à tous publics.

Les enseignements visent à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances et les méthodes nécessaires à une entrée immédiate dans la vie active.

Une attestation de compétences est délivrée aux étudiants dont les aptitudes et les connaissances en ces domaines ont été vérifiées.

2.2 Le programme de formation

UE12 Médiation numérique et pouvoir d'agir (150h)

Module Droit et numérique (49h)

- Protection de l'individu-Confidentialité et éthique (14h)
- Les plateformes numériques et réseaux sociaux (28h)
- Démarche d'inclusion sociale par le numérique (7h)

Module Méthodes et techniques d'intervention (56h)

- Informatique, bureautique et outils numériques (28h)
- Pédagogie de transmission numérique (14h)
- Communication via les réseaux-culture digitale, aspects psychologiques (14h)

Module Démarche d'autonomisation et action citoyenne (45h)

- Compétences relationnelles et sociales du médiateur (14h)
- Pouvoir d'agir et numérique (14h)
- Accès aux droits et usages numériques, e-santé, parentalité, écologie etc. (17h)

3. Le règlement des études

3.1 Principes généraux

Les étudiants quel que soit leur statut se conformeront au règlement intérieur de la FCU Littoral et de l'ULCO. Ce règlement est affiché à l'accueil du site FCU de Dunkerque.

Absences en cours :

- Dans le cas d'une **absence prévisible**, l'étudiant doit en informer par avance le secrétariat pédagogique en présentant les **justificatifs** et les convocations officielles au secrétariat du FCU.
- Dans les autres cas, **l'absence doit être signalée et justifiée par un document officiel dans les deux jours ouvrables à compter du début de l'absence**. Au-delà de deux jours, l'absence est considérée injustifiée. Le justificatif doit être un document officiel daté portant mention des jours d'absence.
- Le contrôle de l'assiduité est attesté par la signature de la feuille d'émargement.
- L'assiduité est par ailleurs contrôlée par Pôle Emploi, pour connaître les justificatifs attendus par leur service, veuillez-vous référer à la circulaire jointe en annexe.

Chaque étudiant se doit de respecter les intervenants et les consignes données tant dans le cadre du déroulement des cours que dans les locaux d'accueil. Il sera notamment impératif de **respecter les règles fixées quant à l'usage des outils numériques** (smartphone, tablettes, ordinateur portable).

Un enseignant peut exclure de la séance pédagogique un étudiant à cause de son retard, de son comportement, de ses propos... Dans ces conditions, l'absence est considérée comme injustifiée.

3.2 Contrôle des connaissances

3.2.1

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant.

Les modalités de ce contrôle tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants accueillis au titre de la formation continue.

3.2.2

Au sein du parcours de formation, les modules d'enseignements sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve).

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à l'unité d'enseignement 12 est fixé à 13 crédits. La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

3.2.3

Le contrôle des connaissances est organisé dans **chacun des 3 modules** par un enseignant référent. **Celui-ci pilote l'élaboration et la conduite de l'épreuve d'évaluation en concertation avec les autres enseignants du module. Une note est attribuée dans ce sens pour les trois enseignements du module. Cette organisation s'opère pour les 3 modules, le parcours de formation est sanctionné par 3 notes.**

Les enseignants peuvent prendre en compte la **qualité de la participation et/ou l'assiduité** dans les évaluations.

Les modalités de contrôle sont communiquées aux étudiants au début de la formation.

*Toute absence injustifiée à un contrôle de connaissances entraîne la note zéro à ce contrôle. En cas d'absence justifiée, l'étudiant prend l'initiative de contacter dès que possible Madame Magor **ET** Willy Duchateau **AINSI QUE** l'enseignant concerné. Afin de préserver l'égalité de traitement au sein du groupe, un contrôle de rattrapage ou toute autre adaptation sera définie et communiquée.*

Sessions

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale (1^{ère} session) et une session de rattrapage (2^{ème} session) après une première publication des résultats.

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

Redoublement

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur formation, le redoublement est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

Aménagements

Tout aménagement spécifique d'épreuve ne pourra être effectué que s'il a été validé par la cellule handicap de l'ULCO en amont de l'entrée en formation.

Pour plus d'infos : <http://www.univ-littoral.fr/campus/handicap.htm>

3.3 Modalités de délivrance du DUMNPA

3.3.1

Les règles de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2 à L. 612-3 ;
- la LOI n°2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 ;
- l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST ;
- le décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap
- le décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la note de service du 30 avril 2014 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;
- l'arrêté du 4 novembre 2016 sur le CLES ;

- **l'adoption par la CFVU du 28/03/2017**

3.3.2

Validation du DUMNPA

Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du DUMNPA selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits.

Le diplôme s'obtient par :

- une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à chacun des 3 modules d'enseignement

Si l'étudiant n'obtient pas une moyenne égale ou supérieure à l'un des 3 modules, le DUMNPA n'est pas validé.

3.3.3

Le DUMNPA est un diplôme homologué au niveau IV de la nomenclature européenne.

- Le DUMNPA se déroule de janvier à avril de l'année N.
- Un premier jury se tient en mai de l'année N.
- Le deuxième jury se tient en juillet de l'année N.
- Les sessions de rattrapage se déroulent en juin de l'année N.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Lorsque l'étudiant n'a pas satisfait au contrôle des connaissances, il peut conserver (de la première session à la seconde) à sa demande, le bénéfice des modules d'enseignement pour lesquels il a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

3.3.4

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est basée sur la moyenne générale obtenue dans les 3 modules d'enseignements :

- Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20
- Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
- Attribution de la mention Bien : moyenne générale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20
- Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

4. Ressources ULCO

Ressources numériques

- Les étudiants seront invités à utiliser les ressources disponibles sur le portail de l'ULCO (plate-forme Moodle, BULCO) dans le cadre de leurs travaux de recherche et des applications professionnelles.
- L'actualité des travaux et de la filière fera également l'objet de communication sur le site de la FCU.
- Afin d'animer la vie étudiante de la filière, de créer un réseau de professionnels issus de la filière IS, les étudiants pourront intégrer l'association ADEIS.

5. La vie de l'étudiant

5.1 Le bureau de la vie étudiante

Parce que la vie étudiante ne se limite pas aux amphithéâtres, le Bureau de la Vie Étudiante (BVE) a pour mission d'accompagner les étudiants dans tout ce qui sort du cadre des cours. Ce service se mobilise sur les questions de vie associative, d'initiatives étudiantes et de pratiques artistiques amateurs.

Vous avez ...

- envie d'organiser des animations sur le campus (rencontres sportives ou culturelles),
- envie de participer aux manifestations organisées par le BVE (rentrée, journées thématiques),
- envie de vous investir dans la vie de l'ULCO (étudiants élus, label citoyen, emplois étudiants),
- des difficultés sociales et/ou financières,
- besoin d'aide pour votre asso étudiante (aide logistique, subventions),
- besoin d'un accompagnement particulier ou d'un aménagement de vos études ([en raison de problèmes de santé](#)).

Permanences

Lundi et jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h

Pour toute demande d'aides financières (exonération des frais d'inscriptions), vous pouvez contacter l'assistante sociale de l'ULCO Mme Lemaire : **+33 (0)3 28 23 68 60**

6.2 La Bulco

La BULCO (Bibliothèque Universitaire du Littoral Côte d'Opale) met à votre disposition plus de 15 000 documents toutes disciplines confondues dans les bibliothèques réparties sur les sites, ainsi que de nombreux services.

A votre disposition

- D'importantes collections de manuels, livres de référence, revues, DVD, cartes, mais aussi des films, des BD, des romans.
- Des ordinateurs en accès libre et des tablettes (sur présentation de la carte d'étudiant)
- Des salles de travail en groupe et l'accès au wifi
- Vous pouvez emprunter avec votre carte multi-services CMS jusqu'à 10 livres (ou 10 revues) et 3 DVD pour 2 semaines et prolonger 1 fois sur e-BULCO à partir de votre compte lecteur.

<https://www.bulco.univ-littoral.fr/>

BU de Dunkerque ouverte

Du lundi au vendredi de 8h à 19h

Me samedi de 9h à 12h45

Responsable Arnaud BRAND

55, Avenue de l'Université B.P. 95250

59 379 Dunkerque cedex 1

Tél. : 03 28 23 74 74 – Fax : 03 28 23 75 53

6.3 La carte Pass Sup

Pour bénéficier des services du CROUS, vous allez recevoir sur votre messagerie institutionnelle un mail d'activation permettant l'accès à un compte IZLY.

ATTENTION : Ce mail d'activation vous est envoyé UNIQUEMENT sur votre messagerie institutionnelle : prenom.nom@etu.univ-littoral.fr

Même si vous n'êtes pas encore réinscrit à l'ULCO, vous devez d'ores et déjà activer votre compte IZLY.

Une fois votre compte IZLY activé, vous pourrez alors recharger le porte-monnaie en ligne ou via un smartphone. Même si vous n'avez pas encore votre nouvelle carte, vous pouvez payer en QR Code via l'appli IZLY. A la rentrée, dès réception de votre nouvelle carte, vous n'aurez plus besoin d'activer ce compte.

Pour plus d'informations sur les services et la nouvelle monétique IZLY : www.pass-sup-Inf.fr

Vous n'avez pas reçu le mail d'activation de votre nouvelle carte

- 1 - Connectez-vous sur <http://www.izly.fr>
- 2 - Cliquez sur le bouton "Se connecter" en haut à droite.
- 3 - Cliquez sur le lien "Recevoir à nouveau l'e-mail d'activation du compte"
- 4 - Saisissez votre adresse mail "prenom.nom@etu.univ-littoral.fr"

6.4 Handicap'ulco

Cette équipe polyvalente se mobilise pour compenser au mieux vos difficultés quotidiennes en cas de handicap en mettant en œuvre des moyens matériels et humains. Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'études ou d'examens par exemple :

- des copies de cours,
- des aménagements de salles d'examen selon le handicap présenté,
- un accompagnement étudiant adapté aux besoins,
- l'accès à des matériels et des supports pendant les cours et examens pour compenser tout ou partie du handicap,
- un temps de composition majoré.

Demande d'aménagement

Contactez l'équipe dès votre inscription et au plus tard à la rentrée. **ATTENTION, seules les demandes adressées en début d'année universitaire pourront être étudiées !**

SUMPPS

+33 (0)3 28 23 71 61

santecampus@univ-littoral.fr

Bureau de la Vie Étudiante (BVE)

+33 (0)3 28 23 73 46

+33 (0)3 28 23 74 41

handicap.etudiants@univ-littoral.fr

« Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes »

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>

